

# Les principales modifications de vos Conventions applicables au 1<sup>er</sup> avril 2025 pour les Clients Particuliers

Les Conditions Générales de nos principaux produits et services évoluent régulièrement pour vous proposer de nouveaux services et s'adapter aux nouvelles réglementations.

Vous trouverez, ci-dessous, les principales informations liées aux produits et services dont vous pourriez être détenteurs :

## VOTRE COMPTE

### > Quel type de compte choisir

Des précisions complémentaires ont été apportées à la section comptes collectifs, pour une meilleure compréhension du fonctionnement de ces comptes.

### > Procuration

Des précisions ont été apportées sur la procuration, et notamment les modalités de révocation.

### > Stockage relevés de compte

Une rectification a été apportée au paragraphe relevé de compte : stockage sur « l'Espace Client CCF » (et non sur un coffre-fort électronique).

### > Offres groupées de services

Des précisions relatives aux offres groupées de services ont été apportées, notamment les modalités de résiliation :

- CCF Initial (fragilité financière)
- CCF Essentiel

### > Le virement

Des précisions ont été apportées sur la possibilité de recevoir des virements instantanés. L'émission de ces virements sera possible courant 2025.

## BANQUE À DISTANCE ET SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

### > Banque à distance

La clause suivante a été ajoutée dans la section « Banque à distance » :

« La Banque se réserve le droit de suspendre sans préavis d'aucune sorte la mise à disposition de tout ou partie des services si elle constate des irrégularités dans leur utilisation ou en cas de fonctionnement irrégulier du compte, de demande de retrait ou désolidarisation du compte joint par un titulaire, d'une mesure d'incapacité frappant un titulaire, de procédures civiles d'exécution affectant les comptes ouverts dans nos livres, ou la survenance de tentatives ou d'actes de cybercriminalité. Nous nous réservons le droit de suspendre avec préavis d'un mois la mise à disposition de tout ou partie des services au Client qui ne répondrait pas à une demande de la Banque de mise à jour de toutes informations le concernant. »

## CCF

S.A. au capital de 147 000 001 euros, agréée en qualité d'établissement de crédit et de prestataire de services d'investissement, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 315 769 257 - Siège social : 103 rue de Grenelle - 75007 Paris. Intermédiaire en assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 030 182 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr))

## ÉPARGNE BANCAIRE

### > Livrets et Comptes sur Livret

Des précisions ont été apportées dans la section « Épargne Bancaire » notamment sur :

- les opérations autorisées sur les livrets : l'encaissement des chèques n'est pas accepté,
- l'ajout d'un livret non réglementé : le Compte Sur Livret ou CSL.

## ÉPARGNE FINANCIÈRE

Des précisions ont été apportées dans la section « Épargne Financière » notamment sur :

- l'ensemble de nos services d'investissement notamment à l'occasion de la fourniture de notre service de conseil en investissement et de gestion sous mandat,
- la mise à jour de votre Profil Investisseur depuis votre « Espace Client CCF »,
- la prise en compte de vos ordres de souscription de titres financiers lorsque vous êtes en gestion libre en dehors d'une situation de conseil préalable par la Banque.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### > Traitement des réclamations et médiation

Des précisions ont été apportées à la procédure de traitement des réclamations et de la médiation.

## ANNEXES

### > Suppression de l'Annexe I - « Droit au compte »

Pour plus de lisibilité le texte a été intégré dans la section « Votre Compte ».

### > Suppression de l'Annexe II - « Service d'agrégation de comptes »

### > Enrichissement de l'Annexe « Fiscalité de votre compte » (devenue Annexe I)

Ajout d'un paragraphe sur la réglementation QI dans la sous-section « FATCA ».

### > Suppression de l'Annexe IV - « Votre carte » (devenue Annexe II)

Des dispositions relatives au service « Visa Account Updater » ont été ajoutées : il s'agit d'un service de mise à jour automatique des données de la carte de paiement Visa liées à son utilisation à distance, dont l'activation nécessite votre accord préalable.

Des précisions ont été ajoutées :

- relatives aux fonctionnalités associées aux cartes bancaires (par ex. : Blocage et alerte hors Europe - Géo-blocking, Géo-alerting).
- relatives au service Securpay, notamment les conditions d'accès et l'utilisation du service, les modalités de création d'une carte virtuelle.

### > Suppression de l'Annexe IX - « Risques en matière de durabilité »

Pour plus de lisibilité le texte a été intégré dans la section « Épargne Financière ».

---

Comme vous le savez l'offre HSBC Premier n'existe plus en France depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, et nous tenons à vous informer que l'avantage tarifaire lié à cette offre ne sera pas reconduit à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025. Il sera remplacé par de nouveaux avantages tarifaires liés à l'intensité de votre relation avec le CCF.